

Format d'origine : 1666mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

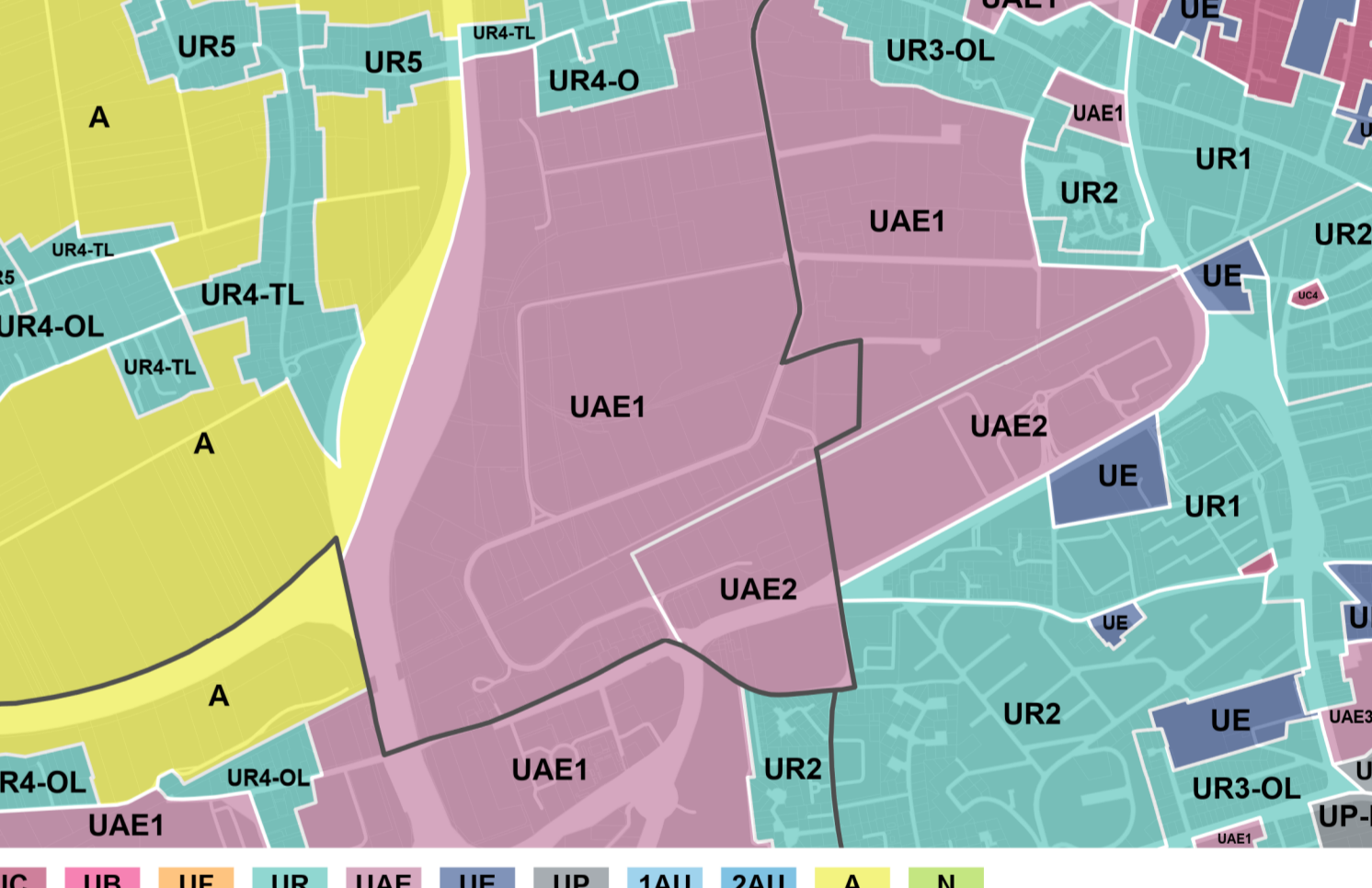
PLU ORLÈANS MÉTROPOLITAINE

- Présenté par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (M.A.1), 19/10/2023 (M.A.2),
10/10/2023 (M.A.3), 11/03/2024 (M.A.4)
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/11/2023 (M11), 20/06/2024 (M2)

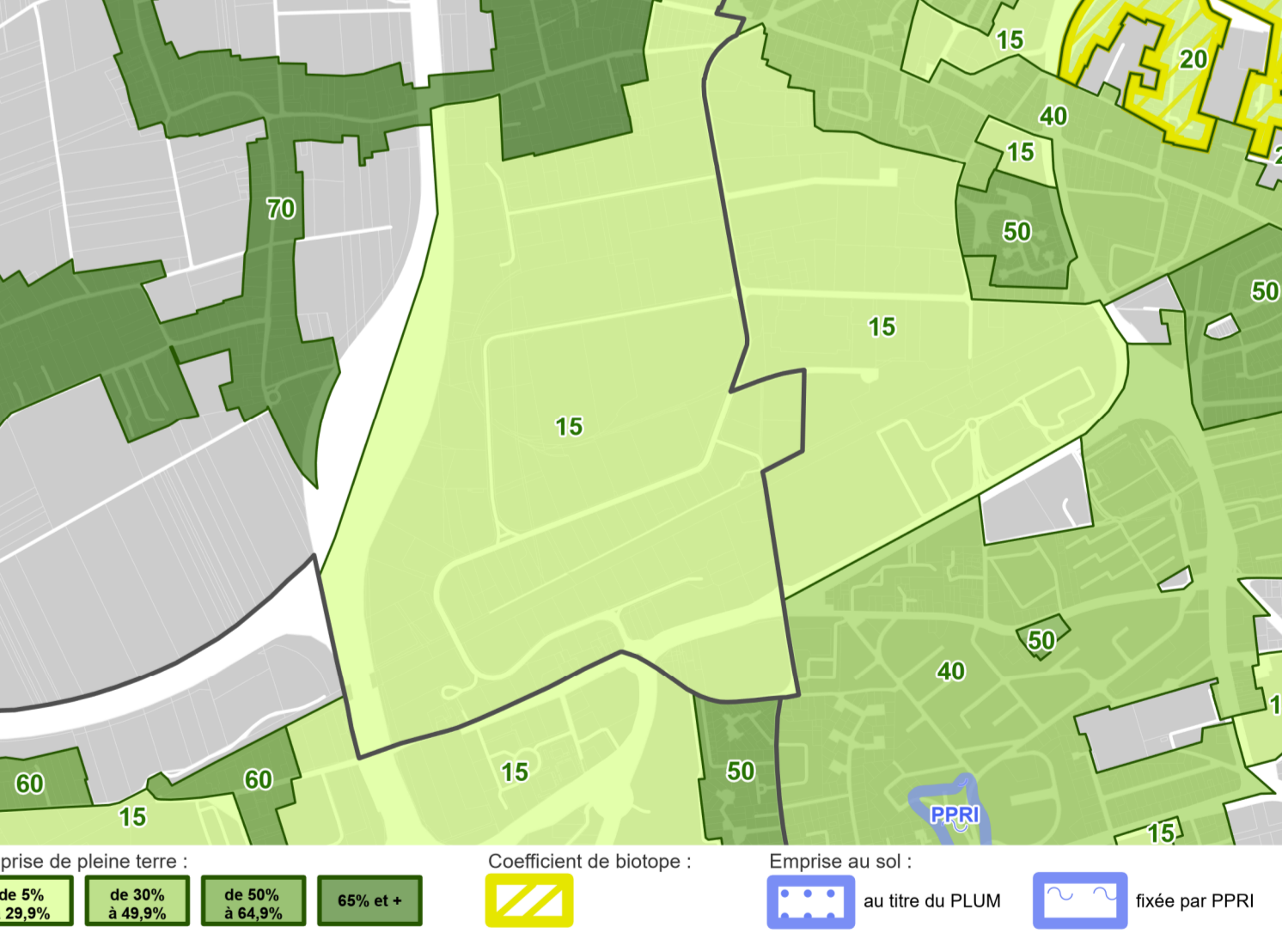
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UC : zone Urbaine de Centre-Ville UC2 : zone Urbaine de Centre-Ville UC3 : zone Urbaine de Centre-Ville UC4 : zone Urbaine de Centre-Ville UR : zone Urbaine de Rayonnement UR1 : zone Urbaine de Rayonnement UR2 : zone Urbaine de Rayonnement UR3-OL : zone Urbaine de Rayonnement UR4-OL : zone Urbaine de Rayonnement UR4-TL : zone Urbaine de Rayonnement UAE1 : zone d'Activités d'Équipement UAE2 : zone d'Activités d'Équipement UE : zone d'Équipement A : zone Agricole N : zone Naturelle TMIN : Indicateur de limite minimale de logements (DC-1.3.2) 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective majeure Active protégée Linéaire local Alignement d'arbres Corse d'art Parc ou jardin Boisement urbain et espace d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysanne Zone horticole et d'aménagement paysager BBB susceptible de changer de destination Équipement municipal Équipement patrimonial Linéaire commercial protégé Équipement culturel Secteur de constructibilité limité Secteur temporaire un itinéraire (1) ou un itinéraire (2) de gestion de trafic routier Zone non bâtie Appareillement de Bus de 3 voies Secteur d'Ordonnement d'Équipement et de Programmation Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

